

PROVINCE de QUÉBEC  
Municipalité de  
Saint-Jean-de-Dieu

Aux Contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 10 juin 2019, a procédé à l'adoption du règlement suivant :

- **Règlement No 427**, intitulé : " Règlement ayant pour objet d'ajouter dans l'annexe 1 du règlement numéro 410 de nouvelles interdictions de stationnement "

Le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2019, a procédé à l'adoption du règlement suivant :

- **Règlement No 432**, intitulé : " Règlement relatif à l'imposition des taxes foncières (générales et spéciales) ainsi que des autres modes de taxation (compensations ou tarifications) nécessaires à l'exercice financier 2020 "

Quiconque désire prendre connaissance de ces règlements peut se présenter au bureau municipal situé au 32, rue Principale Sud aux heures habituelles de bureau.

Les présents règlements entrent en force et en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu, ce 9<sup>e</sup>  
jour de janvier deux mille vingt.

  
Secrétaire-trésorier